



INSCRIPTION ESSHA BASKET 2023-2024

Nom-Prénom du licencié:

Date de naissance:

Adresse:

Tél:

Nom-prénom du père:

Tél / Adresse mail:

Nom-prénom de la mère:

Tél / Adresse mail:

Règlement intérieur ESSHA BASKET

ARTICLE 1 : ADHESION

Les documents nécessaires pour une nouvelle adhésion ou un renouvellement sont à télécharger sur le site <https://seab-basket-ball.kalisport.com>, rubrique Inscriptions, puis à remettre avant le **31 JUILLET de l'année en cours** à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription (secrétariat licences). Tout dossier incomplet sera refusé c'est-à-dire que la licence ne sera pas demandée à la Fédération . Tout dossier retourné après le 30 Juillet de l'année en cours sera majoré de 10 €. (sauf nouveaux licenciés et loisirs). Lors d'un paiement en plusieurs échéances, tous les chèques doivent être remis à l'inscription et seront encaissés aux dates convenues.

Les renouvellements de licences sont prioritaires jusqu'au 31 juillet puis les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre chronologique. En effet les équipes étant composées de 8 joueurs jusqu'aux U11 et 10 joueurs au-delà, les retardataires seront inscrits sous réserve. C'est à dire qu'ils pourront assister aux entraînements mais la participation aux matchs n'est pas garantie. Si l'effectif devient suffisant, une 2ème équipe (U9 ou U11) peut être engagée en Janvier.

La prise de licence à l'ESSHA Basket vaut acceptation de ce règlement.

Dans les articles suivants, le texte « La prise de licence à l'ESSHA Basket vaut ... (acceptation, décharge, autorisation) » implique :

- le licencié s'il est majeur
- Les parents ou le tuteur légal du licencié mineur

ARTICLE 2 : COTISATIONS

Les tarifs des cotisations sont différents suivants les catégories (disponibles sur le site). Une assurance est proposée par la FFBB. Si le licencié veut y adhérer, il doit rajouter le prix de l'option choisie au tarif de la licence proposé par l'ESSHA Basket. Le joueur qui se trouve dans sa catégorie pour la deuxième année, doit systématiquement demander au médecin son SURCLASSEMENT.

ARTICLE 3 : ENTRAÎNEMENTS

Les joueurs doivent participer à tous les entraînements. En cas d'impossibilité, prévenir l'entraîneur.

Il est rappelé aux parents qu'ils ne doivent en aucun cas laisser leur enfant en début de séance sans avoir pris la précaution de vérifier qu'au moins un des responsables de l'encadrement est présent (valable également pour les matchs).

À la fin de la séance d'entraînement, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur légal : soit l'enfant est autorisé à quitter la salle de sport seul, soit son tuteur légal ou ses parents en assure la prise en charge.

Votre prise de licence à l'ESSHA BASKET vaut décharge pour les intervenants de toute responsabilité après la clôture de la séance (entraînement et match).

Les Matches

Chaque coach aura avec lui un parent référent afin d'assurer certaines tâches : communication, remplir la feuille de match, organisation des transports / tables de marque / buvette...

ARTICLE 4 : CHAMPIONNAT

Chaque joueur s'engage à participer à tous les matchs de son équipe, et pourra (en cas de surclassement) à la demande du coach, participer à un match de la catégorie supérieure (un seul match par week-end dans les catégories jeunes). Si on ne peut pas participer au match, on prévient son coach le plus tôt possible.

Pour être informé des horaires et lieux de matchs, il faut utiliser la feuille de planning de l'équipe distribuée en début de saison et consulter le site du club.

Les parents assurent les déplacements des joueurs de l'équipe pour les matchs de la saison. Un planning peut être organisé entre parents.

En cas d'accident, seule la responsabilité du conducteur est engagée.

La prise de licence à l'ESSHA BASKET vaut autorisation pour utiliser les voitures particulières des dirigeants, animateurs sportifs et parents. La responsabilité de l'association ne sera pas engagée en cas de problème.

À domicile, les parents assurent la tenue de la table de marque jusqu'à la catégorie U15 (feuille de marque et chronomètre). Ils prévoient également un goûter pour les 2 équipes et assurent la tenue de la buvette pendant le match. Une rotation peut être organisée en début de saison entre tous les parents.

ARTICLE 6 :INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE

La prise de licence à l'ESSHA BASKET vaut autorisation express aux représentants de l'association (accompagnateurs, dirigeants...) à faire donner tous les soins nécessaires ou acheminer le licencié vers le centre médical le plus proche en cas d'urgence et faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente en cas de nécessité constatée par un médecin.

Pour les licenciés souffrants d'allergies, il est demandé de noter sur papier libre la cause de l'allergie et la conduite à tenir, puis de le transmettre à l'entraîneur et au coach de l'équipe.

ARTICLE 7 : ACCUEIL & COMPORTEMENT

Tous les joueurs, coachs, entraîneurs, arbitres, responsables de salles, parents, ... s'engagent à réserver aux visiteurs le meilleur accueil.

Il en sera de même lors du déroulement des matchs, aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

L'image du Club passe par chacun d'entre nous et, cela à n'importe quel niveau de responsabilité que ce soit.

Pour chaque joueur, le club fournit un maillot et un short qu'il doit porter pendant les matchs. A la fin de chaque match, maillots et shorts sont tous regroupés dans un même sac pour être lavés, pliés et rangés par chaque joueur à tour de rôle.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

SIGNER une licence à l'ESSHA BASKET, c'est S'ENGAGER à pratiquer un JEU « fair-play » et PARTICIPER à la vie du club (arbitrage, table, coaching, manifestations...). Dans le but de favoriser la participation de TOUS, le comité directeur se donne le droit de sanctionner les licenciés répondant aux motifs suivants, et ce à partir de la catégorie U13 :

- Non-participation à la vie d'équipe (lavage des maillots, déplacements...)
- Mauvais comportement pendant les entraînements ou les matchs
- Absence non prévenue et répétée d'un joueur à son match, la table, l'arbitrage... (on peut prévenir et/ou se faire remplacer !)
- Saison interrompue sans motif valable

Pour les parents manquants régulièrement à leurs obligations (transports, buvette, tables...), les dirigeants de l'ESSHA BASKET se réservent le droit d'appliquer des sanctions pour assurer cohésion dans chaque groupe.

ARTICLE 9 : OBJECTIFS

Les équipes 1^{ères} : (Seniors M ou F)

Elles devront toujours avoir pour objectif la montée.

Le temps de jeu sera dépendant du niveau de chacun.

L'entraîneur et/ou le coach décide de l'effectif nécessaire

Pour les équipes Jeunes :

Elles seront composées de tous les joueurs (effectif de base : 8 joueurs)

Le nombre d'équipe engagé en début de saison dépendra du nombre d'inscrits avant le 15 août. Si l'effectif de la catégorie évolue suffisamment en cours de saison et ce avant fin novembre, engagement d'une 2^{ème} équipe en janvier pour les équipes jusqu'à U11.

ARTICLE 10 : COMMISSION ARBITRAGE

La commission a en charge l'organisation et la gestion des tables de marque et des arbitrages au cours des week-ends de championnat.

Chaque licencié à partir de U13 peut-être de table de marque et/ou d'arbitrage. Les licenciés majeurs peuvent également être de responsable de salle.

Les plannings sont mis à jour régulièrement sur le site internet. En cas d'impossibilité, le joueur assigné doit se charger de se faire remplacer par un autre licencié.

ARTICLE 11 : FORMATIONS

Les stagiaires s'engagent à faire profiter le club formateur, de leurs acquis, en assumant l'encadrement d'une ou plusieurs équipes (entraîneur, manager, arbitre).

Pour l'arbitre officiel, l'année de la formation, le club paie sa tenue.

ARTICLE 12 : CONSEIL D'ADMINISTRATION & BUREAU

Le Conseil d'Administration est composé de membres élus à l'issue de l'Assemblée Générale. Il se réunit suivant les besoins, afin de statuer et de rendre compte des différents événements de l'Association.

Chaque commission se réunira suivant les besoins pour mener à bien leurs tâches.

Le Bureau, élu par les membres du Conseil d'Administration, est composé des Co-présidents, du vice-président, du trésorier et de son adjoint, du secrétaire principal et de ses adjoints, ainsi que des responsables de commission. Il se réunit pour délibérer des propositions (sportives, administratives, financières...).

Le comité directeur est composé des co-présidents, du vice-président, du trésorier, et du secrétaire principal. Il intervient pour les décisions urgentes et importantes.

Une description plus détaillée est consultable dans les statuts de l'association.

ARTICLE 13 : COMMISSION TECHNIQUE

Elle a pour objet la gestion des équipes (composition, modification, niveau d'engagement, entraînement, formation...). Elle se réunit, 2 fois par demi saison (plus si besoin) pour traiter des besoins des coachs et des entraîneurs. Son rôle est essentiellement sportif. Elle assure la formation et le suivi des candidats « Entraîneurs ». Les reports de matchs sont gérés par le secrétariat planning (Attention, les plannings distribués aux joueurs en début de saison évoluent constamment : se référer au site internet !)

ARTICLE 14 : IMAGES, PHOTOS, FILMS

Dans le cadre des activités et manifestations impliquant l'ESSHA BASKET, des photographies, des enregistrements sonores ou vidéo ou autre création peuvent être réalisées avec la participation des joueurs et peuvent faire l'objet de diffusions. Par exemple :

- Articles ou photos dans les médias du club
- Photos d'équipe ou du club-
- Articles ou photos dans la presse régionale

Votre signature de licence à l'ESSHA BASKET vaut acceptation de cette obligation législative.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces photographies si vous le jugez utile.

ARTICLE 15 : ANIMATIONS

Ventes diverses (Octobre)
Venue du père Noël (Décembre)
Soirée « conviviale » (Janvier)
Tournoi 3*3 et familles (Juin)
Assemblée Générale (Juin)
Autres animations ponctuelles possible

Chacun doit se sentir concerné par les animations, l'équilibre financier du club en dépend.

ARTICLE 16 : STATUTS

Les statuts de l'association sont la base des règles de vie de l'association. Le règlement intérieur n'est qu'un complément aux statuts.

A.....Le.....

Signature +
Règlement lu et approuvé